

durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105
Waterloo ON N2V 1K8
Téléphone : 888 432-7901

Rapport public

Date d'émission du rapport : le 26 mars 2026

Numéro d'inspection : 2026-1163-0002

Type d'inspection :

Inspection proactive de la conformité

Titulaire de permis : Bay Haven Nursing Home Incorporated

Foyer de soins de longue durée et ville : Bay Haven Nursing Home, Collingwood

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 19 au 20 mars et du 23 au 26 mars 2026.

L'inspection concernait :

– Le signalement : n° 00172532 – inspection proactive de la conformité

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention des mauvais traitements et de la négligence
Activités récréatives et sociales

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Évaluation du programme d'activités récréatives

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la

durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105
Waterloo ON N2V 1K8
Téléphone : 888 432-7901

LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 34 (1) 3. du Règl. de l'Ont. 246/22

Exigences générales

Paragraphe 34 (1) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille au respect des règles suivantes à l'égard de chacun des programmes structurés exigés aux articles 11 à 20 de la Loi et de chacun des programmes interdisciplinaires exigés à l'article 53 du présent règlement :

3. Le programme doit être évalué et mis à jour au moins une fois par année conformément aux pratiques fondées sur des données probantes et, en l'absence de telles pratiques, conformément aux pratiques couramment admises.

Le programme d'activités récréatives et sociales du foyer n'a pas été évalué et mis à jour au moins une fois par année conformément aux pratiques fondées sur des données probantes et, en l'absence de telles pratiques, conformément aux pratiques couramment admises.

Sources : entretien et correspondance par courriel avec le ou la gestionnaire des services récréatifs du foyer.

AVIS ÉCRIT : Activités récréatives et sociales

Problème de conformité n° 002 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 71 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Programme d'activités récréatives et sociales

Paragraphe 71 (2) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que le programme comprenne ce qui suit :

b) l'élaboration, la mise en œuvre et la communication aux résidents et aux familles d'un horaire pour les activités récréatives et sociales offertes pendant la journée, les soirs et les fins de semaine;

durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105
Waterloo ON N2V 1K8
Téléphone : 888 432-7901

Dans plusieurs cas, le foyer n'a pas élaboré, mis en œuvre ou communiqué des activités sociales en soirée.

Sources : calendriers des activités récréatives et sociales du foyer et entretien avec le ou la gestionnaire des services récréatifs.

AVIS ÉCRIT : Activités récréatives et sociales

Problème de conformité n° 003 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 71 (2) c) du Règl. de l'Ont. 246/22

Programme d'activités récréatives et sociales

Paragraphe 71 (2) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que le programme comprenne ce qui suit :

c) des activités récréatives et sociales avec une gamme d'activités de loisirs et de détente ainsi que des sorties qui sont offertes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et dont la fréquence et le type bénéficient à tous les résidents et tiennent compte de leurs intérêts;

Les programmes proposés par le foyer ne prévoyaient pas de sorties qui bénéficiaient à toutes les personnes résidentes du foyer. Certaines sorties n'ont pas été communiquées aux personnes résidentes par le biais du calendrier des activités sociales, en raison de contraintes liées au transport, et seules certaines personnes résidentes choisies par le personnel du foyer ont été invitées à participer à chaque sortie.

Sources : aperçu des programmes des activités récréatives du foyer (2025), calendriers des activités sociales du foyer et entretiens avec le ou la gestionnaire des services récréatifs du foyer et un ou une membre du personnel.

durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105
Waterloo ON N2V 1K8
Téléphone : 888 432-7901